Image not found or type unknown

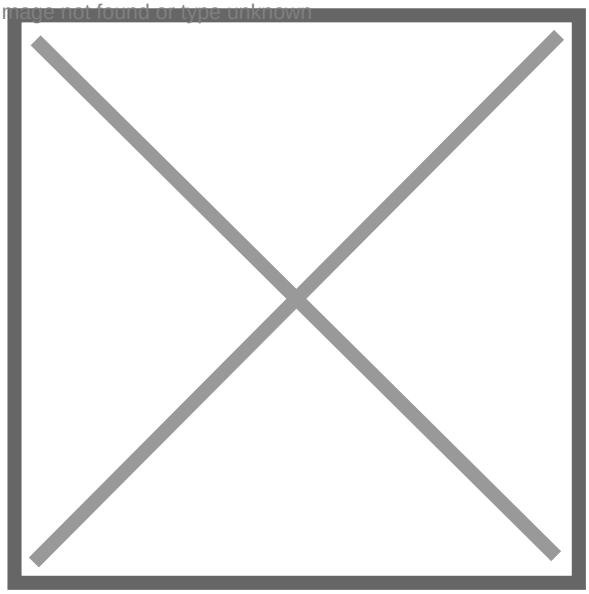

Location voiture agence de voyage

Par **achatmol3**, le **26/10/2009** à **21:59**

Bonjour,
Bonjour,
J'ai loué une voiture en Islande chez Hertz par l'intermédiaire d'une agence de voyage Française spécialisée dans cette activité ,
J'ai eu le problème suivant : on m'a appliqué une amende interne a hertz pour circulation sur route non autorisé au contrat(preuve photo prise par une association de secouriste islandaise). Dans le bon d'échange que ma fournie l'agence il n'est pas fait mention de l’existence de cette amende(qui n'existe pas dans d’autre pays).Elle n’est pas indiquée dans les conditions de ventes de l’agence (elle apparaît uniquement sur le contrat de location parmi 40 articles).Sur le site Internet de Hertz Islande il n’en est pas fait mention.
L'agence de location avait reçu et signé fin 2008 une information sur son existence et son application(c'est en me transmettant des Email de Hertz suite a mon affaire que je l'ai lu(rédigé en anglais).
Quelle est la responsabilité de l'agence sachant que le contrat de location est signé et donné au moment de la prise de la voiture.
Je vous remercie d’avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés